

République française
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT-AREY

Séance du lundi 30 octobre 2023

Date de la convocation : 18/10/2023

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-trois et le trente octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2023_029 - Objet : DM 2 actualisation des écritures d'amortissement

7.1.2.2:BS, DM

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de régulariser les écritures d'amortissement :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5.50	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		5.50
TOTAL :		5.50	5.50
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
13913 (040)	Sub. transf cpte résult. Départements	5.50	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5.50
TOTAL :		5.50	5.50
TOTAL :		11.00	11.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le lundi 30 octobre 2023

Le Maire	RF
Préfecture d'Isère	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 03/01/2024	
038-213803612-20231030-DE_2023_029-DE	

